

Les étapes



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace / GIP FCIP Alsace / CFA académique (<http://gip-fcip-alsace.fr>)

Les étapes

A chaque étape de votre parcours vous aurez toujours la possibilité d'avoir un interlocuteur spécialiste vers qui vous référer

Information

Pré-inscription sur : www.francevae.fr

Nous vous proposons une vidéo en ligne qui vous informe sur l'enchaînement des actions à entreprendre, les diplômes, le financement, l'accompagnement, ... avant d'envisager toute démarche.

Condition : avoir 1 an d'expérience professionnelle dans un même secteur d'activité.

Etude personnalisée de projet

Cette étape sert à :

- Vérifier la **faisabilité** de votre projet V.A.E
- **Cibler le diplôme** correspondant le mieux au contenu de votre expérience.

Cette étude préalable est obligatoire pour tout candidat à la recevabilité (livret 1), elle ne peut être réalisée que par le DAVA. Le livret 1 vous sera remis et expliqué.

Cette étude se fait lors d'un entretien individuel avec l'un des nos conseillers experts.

100 % des personnes conseillées apprécient la clarté des informations données.

Livret 1 - recevabilité

La commission chargée de l'examen du livret se réunit 2 fois par mois. Un forfait de 250 euros est demandé pour l'instruction de la recevabilité.

Après commission, une notification vous est envoyée.

Réalisation du dossier : Livret 2

Le livret 2 est le document qui va **mettre en valeur** les éléments de votre expérience professionnelle en lien avec les exigences du diplôme visé.

100 % des candidats ont une impression d'ensemble positive de l'accompagnement.

Dépôt du Livret 2

Le rectorat transmettra le livret aux membres du jury V.A.E de votre diplôme. Vous serez ensuite convoqué à un entretien avec ce jury.

Prochaines dates limites de dépôt :

- **15 Janvier 2022**
- **15 Septembre 2022**

Entretien avec le jury V.A.E.

Cet entretien n'est pas un oral d'examen mais un échange professionnel.

Les questions portent autant sur le livret 2 que sur d'autres aspects liés à votre métier.

Les entretiens se déroulent au rythme de deux sessions par année :

- **Novembre**
- **Mars.**

Le jury est composé d'enseignants de la discipline et de professionnels du métier.

La durée de ces entretiens est de 20 à 40 min.

Délibération du jury

Le jury prend une décision :

- validation totale : obtention du diplôme
- validation partielle : obtention de certaines unités
- aucune validation.

En cas de validation partielle ou d'aucune validation [les experts du DAVA](#) vous invitent à un **entretien conseil** (post-jury) pour vous guider dans les démarches à suivre pour obtenir le reste du diplôme.